

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 24 SEPTEMBRE 2013 / N° 6

Présidente : Mme Madeleine Brêchet, présidente du Conseil général

Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques, 1^{er} étage

1. Appel

Madame **Madeleine Brêchet**, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, salue Monsieur Denis Moritz et Monsieur Natale qui présenteront le point 5, ainsi que la presse et la radio. Il n'y a pas de public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 31 du 11 septembre 2013
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2013
3. Communications
4. Questions orales
5. Délibération et approbation du règlement des digues de la Commune mixte de Val Terbi
6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2012 des communes mixtes de Montsevelier, Vermes et Vicques
7. Nomination des commissions permanentes de la Commune mixte de Val Terbi
 - a) commission de gestion, de vérification des comptes et des finances (5 membres);
 - b) commission de l'école primaire Vermes-Vicques (7 membres);
 - c) commission de l'action sociale (5 membres);
 - d) commission d'estimation des valeurs officielles (5 membres);
 - e) commission des travaux publics (5 membres);
 - f) commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics (5 membres);
 - g) commission bourgeoise du village de Montsevelier (5 membres);
 - h) commission bourgeoise du village de Vermes (5 membres);
 - i) commission bourgeoise du village de Vicques (5 membres);

Madame **Madeleine Brêchet** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux.

Présents: Madeleine Brêchet, Jean-Paul Bindy, Luc Chalverat, Corinne Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Régis Chételat, Martin Clerc, Elisabeth Dennert, Xavier Dobler, Cédric Eschmann, Vincent Eschmann, Daniel Joray, Pascal Lachat, Romain Lambert, Philippe Limacher, Dorothee Lovis, Pierre Lovis, Carlos Peña Reyes, Mme Dominique Rudolf, Alain Ryser, Pierre-Henri Scherer, Manuel Schindelholz.

Information : Martin Clerc arrivera avec un peu de retard.

Excusé : René Ruffieux.

22 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

5 sur 6 conseillers communaux ainsi que le Maire sont présents.

Excusée : Carine Hanser.

2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2013

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Madame la Présidente** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire. Elle demande s'il y a des remarques, modifications à apporter.

Personne ne demandant la parole, Madame **Madeleine Brêchet**, Présidente déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Communications

CONSEIL COMMUNAL

Assemblées bourgeoises de Vermes et de Vicques

Mme Sylvianne Faivre, conseillère communale

"Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les assemblées bourgeoises de Vermes et de Vicques se sont déroulées respectivement les 3 et 5 septembre 2013 afin de présenter au Conseil général la composition des membres pour la législature 2013-2017.

Il s'agit de Jean-Paul Bindy, Pierre-Alain Fleury, Yvan Rais, Louise Schaller et Charles Fleury pour Vermes et André Chappuis, Claude Rudolf, Gabriel Friche, Patrick Charmillot et Michel Fromageat pour Vicques".

Agence consulaire de France

M. Michel Brahier, maire

"Le 1^{er} juillet dernier, Monsieur le Maire a été invité à une réception officielle à Delémont à la passation de fonction de Consul honoraire de France en présence de Monsieur Bruno Perdu, Consul général à Genève. Nommée par le Ministère des Affaires étrangères, le nouveau Consul honoraire est Monsieur Bruno Kerouanton et habite dans notre commune de Val Terbi à Vicques. Marié et père de deux garçons, Monsieur Kerouanton est chargé de la sécurité informatique auprès du Canton du Jura. Le siège de l'agence consulaire est à son domicile, rue des Mayettes 5".

Remise d'un diplôme de la Société jurassienne d'astronomie

M. Michel Brahier, maire

"Le samedi 31 août 2013, la Société jurassienne d'astronomie a organisé une grande journée de manifestation à l'occasion des 15 ans de l'Observatoire de Vicques. Au cours de la réception officielle, Monsieur le Maire a reçu un diplôme suite à la nomination de l'astéroïde (183114) découvert sur Genevret à Vicques en 2002. Ce diplôme a trouvé bonne place à l'administration communale".

Visite du Parrainage suisse des communes de montagnes à Courchapoix

M. Michel Brahier, maire

"Le Patenschaft, comme on l'appelle communément, a organisé pour la première fois une visite officielle en Suisse romande, plus spécifiquement à Courchapoix. A cette occasion, profitant du nouvel élan donné à l'Association des Maires du Val Terbi, le Conseil communal s'est associé pour témoigner sa reconnaissance à cet organisme qui l'aide financièrement pour la réalisation de bien des projets".

Comité intercommunal de Corban et Val Terbi

M. Michel Brahier, maire

"Dans sa séance du 26 mars 2013, le Conseil général de Val Terbi a voté à la majorité le message "L'avenir du Val Terbi – déclaration d'ouverture". Ce texte a été transmis aux communes voisines dans le respect le plus total de transparence en les invitant à une démarche participative en vue d'analyser et planifier les défis institutionnels.

Dans un courrier daté du 11 juillet dernier, les autorités de Corban salue cette démarche et propose qu'un rapprochement soit étudié entre les deux communes.

Afin d'initier cette étude, une démarche officielle a été adressée au Gouvernement pour créer le comité intercommunal de Corban et Val Terbi. La composition de ce comité se veut restreint et représentatif des pouvoirs politiques en place. Il sera formé des personnes suivantes :

- | | |
|---------------------|--|
| • Boris Beuret | Président des assemblées de Corban |
| • Vincent Eschmann | Membre du bureau du Conseil général de Val Terbi |
| • Christophe Fleury | Maire de Corban |
| • Michel Brahier | Maire de Val Terbi |
| • Ulrich Kläy | Conseiller communal de Corban |
| • Marcel Chételat | Conseiller communal de Val Terbi |
| • Sophie Lachat | Secrétaire" |

CONSEIL GÉNÉRAL

Madame la Présidente présente encore ses condoléances et celles du Conseil général à Vincent Eschmann qui a eu la douleur de perdre son papa, il y a dix jours.

Après la séance du 25 juin, un pique-nique avait été organisé à Montsevelier. Une soirée agréable, modeste, tellement modeste que les 10 francs ponctionnés sur les jetons de présence ont suffi pour payer la facture ! Cette façon de faire était une bonne solution. Ainsi sans remords, on pourra recommencer. Elle remercie les collègues de Montsevelier pour leur aide dans la préparation de cette soirée.

4. Questions orales

Déchetterie du Tritout mauvaise gestion ou manque de rigueur ?

M. Xavier Dobler, conseiller général

"Il ressort des comptes 2012 de la commune de Vicques un dépassement au budget de près de Fr. 44'000.- concernant les frais d'élimination de ce service. Or, régulièrement, nous pouvons constater sur le site que des entreprises déposent des déchets qui devraient l'être sur les autres sites officiels du SEOD en regard des quantités qu'elles amènent. Par ailleurs, nous pouvons certaines fois remarquer que des utilisateurs dont le lieu de résidence laisse songeur et n'ayant pas de vignette collée sur le véhicule, déposer leurs déchets au Tritout.

Il semblerait également, selon plusieurs citoyens, que des personnes ne résidant pas dans les communes utilisatrices du Tritout, utilisent la vignette officielle pour se rendre à ce dernier.

Il est certain que si ces éléments ne font pas l'objet d'une attention particulière de la part du personnel employé sur le site du Tritout, il en résulte une augmentation des coûts que doit supporter notre commune.

Au vu des éléments ci-dessus, je demande au Conseil communal de nous renseigner sur les éléments suivants :

- Est-ce que des efforts sont consentis pour valoriser au maximum les déchets déposés au Tritout et si oui, lesquels ?
- Sur quels éléments se base le personnel communal pour distribuer des vignettes supplémentaires (plusieurs véhicules) ?
- De quelle manière est contrôlée la provenance et la quantité des matériaux déposés par les entreprises des localités membres ?
- Y a-t-il des contrôles d'autorisation d'accès qui sont effectués et si oui, à quelle fréquence ? "

Réponse : (Yvan Burri)

Un groupe de travail a été constitué pour trouver les meilleures solutions. Caritas vend les déchets au meilleur tarif. Le contrôle des vignettes se fait à l'entrée du portail, Monsieur Burri demandera aux personnes travaillant au Tritout de resserrer ce contrôle. Caritas informe les utilisateurs du Tritout que le dépôt des déchets est limité à 1 m³. Au niveau des déchets verts, les entreprises peuvent se procurer une clé à l'administration communale.

Monsieur Xavier Dobler est satisfait.

Tranquillité des voisins - Agriculture

M. Pierre Lovis, conseiller général

"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, dans le courant du mois de juillet, juste avant les vacances un tout-ménage a été distribué dans nos villages. Il nous informait Des horaires de l'administration et de la déchèterie mais aussi de la **tranquillité des voisins – agriculture**.

C'est sur ce dernier point que je veux intervenir, plus particulièrement du ou des règlements de l'épandage de purin. Je dis des règlements car tant que le nouveau règlement de la commune de Val Terbi n'est pas fait, accepté et ratifié par le Conseil général, la convention de fusion stipule que ce sont les règlements des anciennes communes qui font fois et sont toujours en vigueur.

Il y a eu vice de forme. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Le Conseil communal et le secrétariat doivent faire très attention à ce point, c'est-à-dire, ne pas appliquer les règlements de Vicques sans contrôler les règlements des autres villages, afin de ne pas léser les citoyens de Montsevelier et Vermes.

Je ne viendrai pas ce soir sur les distances ou horaires, mais ma question est :

Les autorités communales vont-elles prendre en compte les particularités géographiques de chaque village ou fermes ainsi que les anciens règlements lors de l'élaboration des nouveaux règlements. On ne peut pas faire appliquer le même règlement pour une ferme dans un village et une ferme retirée.

Je propose également que le Conseil communal prenne contact avec le Service d'économie rural et la Chambre jurassienne d'agriculture afin de voir s'il est possible de s'aligner sur les règlements cantonaux concernant ce sujet.

Je vous remercie de votre réponse".

Réponse : (Michel Brahier)

Monsieur le Conseiller général fait allusion au tout-ménage envoyé dans les trois villages à la veille des vacances d'été, et tout spécialement à la dernière rubrique traitant du repos public ainsi que les restrictions d'épandage de purin.

Il faut savoir que c'est à la suite de nombreuses doléances parvenues à l'administration communale qu'il a été décidé de rappeler les principales règles de bons sens pour assurer un bon voisinage.

Cependant, ce texte a été écrit en s'inspirant essentiellement du règlement de police de Vicques et des détails tels que les heures de repos ou la distance à respecter pour l'épandage du purin ne sont pas les mêmes pour Montsevelier ou Vermes. Ceci est regrettable et nous en avons déjà pris bonne note.

En conclusion, ce cas anecdotique nous encourage à poursuivre avec assiduité l'établissement des nouveaux règlements et nous invite d'ores et déjà à suivre dans cette voie l'adoption de textes successifs.

Monsieur Pierre Lovis est satisfait.

Structure d'accueil pour écoliers

Mme Corinne Charmillot, conseillère générale

"Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Présidente, Chers collègues, étant membre du Conseil général, membre de la commission d'école provisoire, j'ai été interpellée à différentes reprises par des citoyens, me demandant des informations sur les structures d'accueil pour les enfants.

Concernant la crèche-garderie Croqu'Lune, de nombreux parents sont en attente d'une "Unité d'Accueil Pour Ecoliers - (UAPE)", ceci depuis fort longtemps. Alors que d'autres établissements de ce type, proches de chez nous agrandissent, rénovent, ouvrent de nouvelles places, notre crèche-garderie reste toujours en suspens, en attente.

La cantine scolaire de Vermes qui accueille depuis cette nouvelle rentrée scolaire les enfants de Vicques, n'est pas liée à la crèche-garderie Croqu'Lune, mais ce lien est régulièrement fait par les parents. N'y a-t-il pas en effet une synergie à créer ?

Les membres du Conseil communal et de la commission d'école primaire ont déjà longuement discuté de la cantine scolaire de Vermes, de son fonctionnement, de son organisation, de ses débuts dans une nouvelle organisation scolaire, ceci afin de garantir une structure d'accueil de qualité et en toute sécurité. Nous sommes tous bien conscients que tout est à mettre en place, à étudier, à adapter.

Diverses remarques ont été transmises aux membres de la commission d'école. Je tiens à préciser que les membres d'une commission d'école sont disponibles afin d'apporter des suggestions, des idées, mais il n'est pas de leur ressort, n'y de leur responsabilité d'intervenir dans la gestion d'une cantine scolaire.

Je désire, ce soir, demander au Conseil communal de porter une attention toute particulière à ces dossiers, à la crèche Croqu'Lune et à la cantine scolaire communale, d'être à l'écoute des parents et de communiquer au plus vite à la population la situation d'évolution de ces structures d'accueil".

Réponse : (Françoise Chételat)

Lors de la rentrée scolaire, toute l'attention s'est tournée sur la cantine scolaire à Vermes. Le Conseil communal attend de recevoir un projet de la fondation de la crèche Croqu'Lune.

Madame Corinne Charmillot est satisfaite.

Transports scolaires et accès à l'école primaire du village à Vicques

M. Vincent Eschmann, conseiller général

"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, le maintien de l'école de Vermes et de la ligne postale Vicques-Vermes est une réalité depuis cette rentrée scolaire 2013-2014, alors que le Canton et la Confédération avaient envisagé leur pure et simple suppression. Ceci a été possible grâce à un long travail de 3 ans des autorités communales et scolaires respectives qui se sont engagées dans ce dossier sans ménager leur peine. Il est donc possible de fusionner sans que cela ne porte forcément totalement préjudice aux petits villages, contrairement à ce qu'on a souvent entendu pendant la campagne du vote de février 2012.

Si les transports publics fonctionnent à satisfaction, il n'en va pas toute à fait de même pour les transports privés. En effet, la direction de l'école primaire a alerté la commission lors de sa dernière séance sur la recrudescence des stationnements "anarchiques" de conducteurs amenant les enfants à l'école du village de Vicques. Bien que la directrice ait eu l'occasion de rappeler aux chauffeurs les règles en la matière, ceux-ci n'obtempèrent pourtant pas et la situation s'est donc dégradée, mettant en danger les nombreuses personnes qui empruntent ce quartier.

Aussi, je demande à l'exécutif communal, à Monsieur le Maire en particulier, s'il peut veiller à contrôler ce secteur délicat aux heures de début et de fin de cours et de prendre toute mesure utile au respect des dispositions en la matière".

Réponse : (Michel Brahier)

Le parcage sauvage est un sujet préoccupant. La police a été en poste quelques fois en début de rentrée scolaire mais cela n'a pas suffi. Le Conseil communal en prend bonne note et réactivera la collaboration avec la police cantonale.

Monsieur Vincent Eschmann est satisfait.

Encadrement des enfants aux heures de repas

M. Carlos Peña Reyes, conseiller général

"Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ai appris que l'encadrement des enfants aux heures de repas à la cantine de Vermes est de une heure alors que les enfants sont en pause pendant deux heures.

La sécurité des enfants prenant le bus n'est pas optimale. Un enfant a été retrouvé à Courroux et un autre à Montsevelier.

Que peut-on faire pour améliorer ces différents problèmes ?".

Réponse : (Françoise Chételat)

La personne en poste à Vermes a été d'accord d'augmenter son temps de travail afin de pallier le problème d'encadrement.

Le problème de la sécurité des enfants est survenu une seule fois et depuis cela a été résolu.

Monsieur Carlos Pena Reyes est satisfait.

Madame la Présidente communique qu'elle a déposé le dépôt d'une question écrite intitulée "Evacuation des eaux usées dans le secteur les Cerneux à Montsevelier".

5. Délibération et approbation du règlement des digues de la Commune mixte de Val Terbi

Entrée en matière : Monsieur Yvan Burri, conseiller communal

"Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, nous allons soumettre ce soir à votre approbation un règlement des digues de la commune de Val Terbi. Le sujet n'est pas nouveau, dans nos dossiers, nous avons des rapports d'une commission des berges d'il y a plus de dix ans, qui déjà cherchait une base légale pour travailler.

Les besoins de protection contre les crues et d'entretien des berges des cours d'eau sont devenus beaucoup plus urgents après les crues de 2006 et 2007. Des études ont donc été commandées par les autorités. Monsieur Moritz présentera le projet "Scheulte".

Il y a peu, la phase 1 a démarré à Courroux. Monsieur Moritz et son bureau d'ingénieur conseil pilote le projet Scheulte pour les communes de Courroux et Val Terbi. A ce titre, le bureau a aussi rédigé le règlement des digues avec l'appui du service juridique du Canton, de l'office de l'environnement et des instances communales.

La parole est donnée à **Monsieur Denis Moritz**, ancien collaborateur de l'office de l'environnement qui fait l'exposé suivant :

"En juillet 2012, l'avant-projet général de la Scheulte et de la Birse a été établi dans un partenariat entre Vicques et Courroux. Il propose :

- des solutions techniques relatives aux aménagements à réaliser

- des priorités d'action
- des coûts des actions à mettre en œuvre par secteur

L'examen cantonal et fédéral est positif; il a servi à vérifier la conformité du projet au droit des aspects réglementaires et principes de subventionnement.

L'avant-projet général est un dossier technique conforme aux normes de l'ingénierie. Sa transposition dans une conception directrice et plan directeur localisé de l'aménagement de la Scheulte et de la Birse, lui donne un caractère formel et liant donnant un instrument de travail pour l'aménagement local.

Le volet "conception directrice" définit les objectifs cadres et sectoriels, lie les autorités exécutives dans toutes leurs décisions (canton et communes) contenu à caractère stratégique et il n'y a pas de force obligatoire pour les propriétaires. Le volet "plan directeur" comporte un plan et des fiches décrivant les mesures à mettre en œuvre, un contenu opérationnel à caractère indicatif et non liant.

Le plan directeur localisé est composé de 12 fiches avec des objectifs cadres, des objectifs sectoriels et des mesures (contenu non liant). La commune compte 55 km de cours d'eau au total, 11 sur Vicques, 11 sur Montsevelier et 33 sur Vermes.

Ce qu'il faut retenir :

- besoin de mieux se protéger
- priorité élevée à revitaliser la Scheulte et la Birse
- planification exemplaire
- étude menée à valoriser

Ce projet à un investissement global d'environ 7.5 millions de francs. Il faut des moyens financiers pour assurer le financement intégral (intérêts et amortissements des emprunts), pour assurer la planification et l'entretien annuel des cours d'eau communaux sur le court, moyen et long terme, pour établir sur le territoire communal la planification de l'alerte et de l'intervention en cas d'inondation. Les besoins annuels sont estimés à env. Fr. 80'000.-- à Fr. 100'000.--.

Calendrier :

- Automne 2013 → adopter et approuver le plan directeur
- 2014 – 2015 → établir le projet d'ouvrage y compris le plan de gestion et d'entretien des cours d'eau et le plan d'alerte inondations
- Printemps 2015 → publier les plans du projet (enquête publique)
- Automne 2015 → voter le crédit (votation populaire)
- Fin 2015 → obtenir les décisions de subventions
- Été 2016 → démarrer le chantier de la première étape soit "Recolaine"

Le règlement des digues de Val Terbi est un projet de règlement qui a été établi le 26 juin 2013 en concertation avec l'office de l'environnement et le service juridique. Il se conforme au droit cantonal et fédéral. Il préserve les règles habituelles figurant dans les règlements des digues de diverses communes en vigueur tout en remplaçant les parties obsolètes par des éléments inscrits dans les derniers règlements communaux sur les constructions.

Règlement des digues de la commune mixte de Val Terbi :

Le règlement communal comporte 21 articles réunis en 5 chapitres :

1. Dispositions générales (art. 1 à 5). *Contenu imposé et conforme au droit cantonal et fédéral.*
2. Aménagement et exploitation dans l'espace nécessaire aux cours d'eau (art. 6 à 12). *Contenu imposé et conforme au droit cantonal et fédéral.*
3. Organisation et financement (art. 13 à 16). *Proposition conforme au droit cantonal.*

4. Procédure et voies de droit (art. 17 à 20). *Contenu imposée et conforme au droit cantonal et fédéral.*
5. Entrée en vigueur (art. 21.). *Proposition*

Motivations :

- la création d'un fonds des digues est le seul moyen pour la commune de Val Terbi de financer le projet Scheulte-Birse et d'assurer l'entretien des cours d'eau sur l'entier du territoire communal et sur le long terme
- le financement est proposé comme suit :

taux de la taxe des digues (base de calcul)	0.35 ‰ (Fr. 35.- / 100'000.- valeurs officielles)
• rentrées sur fonds des digues dès 2014	Fr. 93'500.-
• charge annuelle d'exploitation jusqu'en 2015	Fr. 10'000.-
• dès 2016	Fr. 30'000.-
• montant annuel disponible pour PSB	solde disponible
- prévoir 1 an de latence entre deux réalisations

Message du Conseil communal :

- faire accepter le règlement des digues par le Conseil général, de manière à :
 - organiser et réaliser l'entretien annuel sur l'ensemble des cours d'eau de la commune de Val Terbi.
 - organiser l'alarme et l'intervention en cas de crise (inondation)
 - déclencher concrètement l'établissement du projet détaillé de la 1^{ère} étape de réalisation du projet Scheulte qui est « Recolaine ».
 - garantir le financement des dépenses y relatives.

L'alternative consisterait à absorber les dépenses engagées dans le cadre du budget principal de la commune (le ménage communal actuel ne le permet pas). Ne rien faire n'est sans doute pas une alternative !.

Madame la Présidente, ainsi que les conseillers généraux, remercient **Monsieur Denis Moritz** pour son exposé par des applaudissements.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : Monsieur Yvan Burri, conseiller communal

"Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, actuellement, l'entretien des berges leur renouvellement ou modifications et les interventions auprès des berges naturelles sont du ressort des propriétaires riverains. Cet état de fait n'est souvent pas satisfaisant au vu du grand nombre de parcelles longeant les rives, des situations particulières des propriétaires et des façons différentes d'envisager le suivi à long terme. Cela ne facilite pas la concertation, ni l'établissement de projets d'envergure communale ou régionale et leur aboutissement. Enfin, le coût des travaux d'entretien ou de modification n'est pas supportable pour tous.

Pour la mise en route du plan directeur d'aménagement des berges et l'entretien des cours d'eau de notre commune, il nous faut un financement.

Ce financement passe par la lecture et l'adoption d'un règlement des digues tel qu'il vous a été fourni et présenté. Il reprend pour une très grande part déjà les termes de la future loi sur les eaux qui sera présentée au Parlement.

En plus de réglementer les dispositions concernant l'aménagement, l'exploitation et l'organisation d'une politique concertée des cours d'eau au niveau communal, intercommunal et cantonal, il est basé sur un mode de financement solidaire où ce ne sont pas uniquement les propriétaires riverains qui devront s'acquitter de cette taxe mais bien l'ensemble des propriétaires qui ont intérêt à ce que les biens publics et privés soient protégés et la sécurité de leurs concitoyens assurée.

Ce règlement a reçu l'aval du Conseil communal qui voit en lui un instrument qui permettra aux autorités de promouvoir une vision à long terme de la gestion des cours d'eau du territoire communal et d'en assurer l'entretien".

Les questions et/ou remarques sont les suivantes :

Monsieur Cédric Eschmann se pose quelques questions par rapport aux évènements de 2006 et 2007.

- Avec un plan directeur, sommes-nous pas en train de nous surprotéger ?
- Pour un commencement des travaux en début 2016, est-ce que le délai des oppositions au PRE est pris en compte ?

Réponse :

Ne rien faire n'est pas une solution. Par rapport à la carte des dangers, il y a un déficit de sécurité. Le Conseil communal a le devoir de faire face à ses obligations. Il faut amener le risque à un niveau acceptable. La population devra être associée très tôt dans le processus afin d'éviter un trop grand nombre d'oppositions.

Monsieur Jean-Luc Charmillot fait remarquer que le Conseil général est compétent pour accepter ou refuser un règlement. Peut-on différencier les propriétaires à risque par un taux de financement différent ? Selon le Quotidien Jurassien du 3 septembre dernier, un changement climatique s'annonce avec un changement de la végétation. Faut-il en tenir compte lors de la plantation des essences ?

Réponse :

Nous pouvons concevoir un taux différent par rapport au risque mais c'est assez délicat. La plantation se fera avec des essences que l'on connaît à ce jour.

Monsieur Pierre-Henri Scherer constate que la facture à payer peut être prise comme une prime d'assurance.

Réponse :

Nous pouvons compter sur un taux de subvention de 70% sur les 7.5 millions de francs. Il restera 2 millions à la charge de la commune de Val Terbi.

Nous aurons besoin de 100'000 francs annuellement. 25'000 francs seront pris pour faire de l'entretien courant.

Madame Elisabeth Dennert demande des renseignements supplémentaires sur l'article 3 alinéa 2 portant sur le périmètre réservé aux eaux (PRE).

Le PRE correspond à l'espace nécessaire aux cours d'eau. A ce jour, une distance de 3 à 6 mètres est demandée. Par rapport à ce règlement, la distance serait de 8 mètres. Au niveau de l'agriculture, cela devient compliqué.

Réponse :

Cette distance de 8 mètres exigée correspond à la distance demandée par rapport à une construction. L'article 11 se réfère à l'exploitation dans la zone agricole.

Monsieur Romain Lambert comprend que par cet article 3 un bâtiment pourra être rénové, transformé mais l'agrandissement ne sera pas possible.

Réponse : C'est exact.

Monsieur Carlos Pena Reyes et **Monsieur Pierre Lovis** prennent la parole à tour de rôle en demandant d'être solidaire par rapport au mode de calcul indépendamment du risque.

Monsieur Yvan Burri, conseiller communal, informe que la discussion de ce soir doit se porter essentiellement sur le règlement. L'aspect financier, son mode de calcul doivent se discuter lors de la séance du budget.

Monsieur Xavier Dobler demande la répartition des coûts par rapport à la protection des dangers et la revitalisation des cours d'eau.

Réponse :

Le financement se fera à raison de $\frac{2}{3}$ pour la protection des dangers et $\frac{1}{3}$ pour la revitalisation des cours d'eau.

Monsieur Alain Ryser de Vermes explique que 3 pompes fonctionnent à plein régime dans sa cave afin de ne pas être inondé.

La question peut se poser : Est-ce que les murs de la cave sont encore étanches ?

Madame la Présidence prend congé de M. Denis Moritz et de M. Peppi Natale. **Madame la Présidente** explique la procédure. Le règlement sera passé chapitre par chapitre avec discussion si nécessaire.

Chapitre 3 Organisation et Financement

Art. 16 Fonds des digues

Monsieur Jean-Luc Charmillot fait une proposition d'amendement à l'article 16 alinéa 3.

³Le ou **les taux (=rajout)** sont fixés par le Conseil général de manière à couvrir les besoins d'entretien et les autres mesures de revitalisation des cours d'eau et de prévention des dangers liés à l'eau.

Votation : 7 oui et 9 non, la proposition d'amendement est ainsi rejetée.

Votation : Par 17 oui et sans opposition, le Conseil général accepte le règlement des digues de la commune mixte de Val Terbi tel qu'il a été présenté ce soir, sans aucune modification.

6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2012 des communes mixte de Montsevelier, Vermes et Vicques

Entrée en matière : Monsieur Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Comptes 2012

Ces comptes sont les derniers des trois communes fusionnées; ils ont été contrôlés et approuvés par les anciennes commissions des finances et ratifiés par le Conseil communal lors de sa séance du 2 juillet 2013.

Pour rappel, les budgets 2012 des trois anciennes communes tablaient sur un déficit cumulé de 220'000 francs.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : Monsieur Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Avant de commencer, M. Claude-Alain Chapatte remercie John Buchwalder, Sylviane Fleury et Jacqueline Koller formant la caisse ainsi que Catherine Marquis du secrétariat pour avoir œuvré à la présentation des comptes 2012.

Résultat des comptes de fonctionnement par commune municipale

- **Montsevelier**

Les comptes bouclent avec un déficit de 82'594.43 francs (2'000 francs de bénéfice prévu au budget).

Principales explications :

- Augmentation des salaires des employés communaux pour les aligner sur la pratique des autres communes fusionnées.
- 0220.314.01 Facture pour « la rue des Obermattes » qui était prévue en 2011 (28'000 francs)
- 0330.318.01 : 14'500 francs pour assainissement stand, subvention identique à recevoir

- 12'000 francs de plus pour l'amortissement du patrimoine administratif

En conclusion, ce résultat négatif est en grande partie imputable à des investissements supplémentaires à charge du compte de fonctionnement ou à des amortissements supplémentaires.

- **Vermes**

Les comptes bouclent avec un déficit de 100'212.29 francs (81'000 francs de déficit prévu au budget).

Eléments à noter :

- 0112.300.00 Pas de commission spéciale, une économie de 12'000 francs par rapport au budget
- 0205.314.01 Réparation de lampadaires, + 11'000 francs par rapport au budget (dépassement budgétaire)
- 0820.330.00 et 0820.331.00 Dépréciations modifiées pour un total de 70'000 francs contre 90'000 francs au budget
- 0820.331.03 Amortissement du reliquat de la dette due à l'hôpital 30'000 francs contre 7'000 francs au budget (suggestion du comité issu de la fusion des 3 villages)
- 0850.423.00 Rendement de la carrière : 54'000 francs de moins que le budget (estimation trop optimiste)

- **Vicques**

Les comptes bouclent avec un déficit de 484'450.89 francs (141'000 francs de déficit prévu au budget).

***Remarque importante : Le déficit final est principalement imputable à deux dépréciations extraordinaires, purement comptables, qui péjorent le résultat d'environ 750'000 francs. Il est important de noter que ces écritures n'ont aucune incidence sur les liquidités réelles de la commune.** Ces deux opérations qui sont comptabilisées au point 0820.331.01 du compte de fonctionnement sont les suivantes :

1) amortissement unique de 404'000 francs afin d'amortir entièrement l'actif au point 164.01 du bilan qui se nommait « subventionnement communal sur remaniement parcellaire ». En effet, cet élément n'avait plus de raison d'exister à l'actif du bilan, car il ne correspond à aucun objet appartenant à la commune, il aurait dû être amorti depuis longtemps

2) amortissement unique de 350'000 francs afin d'amortir entièrement l'actif au point 153.01 du bilan qui se nommait « hôpital régional Delémont, dette communale ». Les hôpitaux étant actuellement entièrement en main cantonale, la commune ne peut plus avoir cet actif au bilan.

La commission des finances de Vicques, lors du contrôle annuel, a vivement recommandé au Conseil communal (CC) de procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus. Le CC dans sa séance du 2 juillet 2013 a décidé de suivre cette recommandation pour les raisons suivantes :

- Effectuer ces opérations en 2012 permet à la commune de Val Terbi de partir avec un bilan assaini
- Ces opérations issues d'un manque d'amortissement comptable de la commune de Vicques, il est logique de les lui imputer, avant fusion
- Malgré ces écritures, la fortune au bilan de la commune fusionnée dépassera le million
- Le bon résultat financier de Vicques en 2012 (le bénéfice virtuel –sans ces opérations purement comptables – de 250'000 francs laisse une bonne marge de manœuvre pour amortir)

	Budget 2012	Comptes 2012 avant amortissement extraordinaire	Comptes 2012 résultat final avec amortissement extraordinaire de 750'000
Résumé comptable Commune de Vicques	Déficit 142'000 francs	Bénéfice 250'000 francs	Déficit 485'000 francs

Eléments à noter :

- 0820 Amortissements de 1,04 million contre 271'000 francs au budget (769'000 francs de plus que prévu, voir ci-dessus)
- 0865.424.01 Vente d'un terrain en zone industrielle (+25'000 francs)
- 0865.429.01 Reprise des eaux claires par le SEVT : +88'000 francs
- 0910 Rentrées fiscales en hausse, y compris PM en hausse de 50'000 francs par rapport au budget
- 0920.403.01 Impôt sur les gains en capital, en augmentation de 66'000 francs par rapport au budget
- 1100.318.01 Frais d'élimination de la déchetterie en forte hausse (+40'000 francs)

Résumé des résultats comptables des 3 villages

	Budget 2012	Comptes 2012	Comptes 2012 sans amort. extraordinaires
Montsevelier	+2'000	-82'000	-82'000
Vermes	-81'000	-100'000	-100'000
Vicques	-141'000	-484'000	+250'000
Val Terbi	-220'000	-666'000	+68'000

Le tableau ci-dessus permet de voir que la compilation des résultats 2012 laisse apparaître un déficit total de 666'000 francs.

Cependant, la santé financière de la commune fusionnée se lit dans la troisième colonne, sans les opérations comptables uniques de 2012 pour Vicques. Ce léger bénéfice virtuel de 68'000 francs, principalement imputable à une augmentation de l'imposition à Vicques est un résultat encourageant pour notre nouvelle commune.

Bilans communaux

- Les communes de Montsevelier et Vermes terminent leur existence avec des fortunes respectives de 382'000 francs et 711'000 francs.
- Par-contre, la commune de Vicques, suite aux amortissements extraordinaires, termine avec un découvert au bilan de 60'000 francs.
- La situation au premier janvier, bilans « fusionnés » laisse donc apparaître une fortune appréciable de 1,33 million pour Val Terbi.

Dettes communales

Commune	Endettement brut (PA et PF)	Endettement services communaux
Montsevelier	1'193'495.-	0.-
Vermes	1'719'848.-	-233'193.-
Vicques	13'495'000.-	1'475'000.-
Totaux	16'408'343.-	1'2'41'800.-

En complément, suite aux nombreux remboursements opérés début 2013*, la situation a passablement évolué et un état au 13 août 2013 laisse apparaître une somme totale de 12'737'000 francs pour les emprunts

bancaires et des liquidités confortables d'environ 1 demi-million de francs. **utilisation d'une partie des liquidités et de la moitié de l'allocation de fusion. Ce qui représente une dette d'env. Fr. 5'000.—par habitant.*

Bourgeoisies

- Montsevelier : le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de 5'000 francs (+ 4'000 francs au budget)
- Vermes : le compte de fonctionnement boucle à l'équilibre (déficit de 11'000 francs prévu au budget)
- Vicques : le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de 46'000 francs (budget : +74'000 francs). A noter au point 0825.414.01 des dépenses non budgétées pour l'entretien des fermes (+46'000 francs par rapport au budget) et la vente de terrains en Pesse sur la Fenatte pour 115'000 francs

Commentaire

Le résultat très négatif issu d'opérations comptables ne doit pas cacher la réalité financière de la commune fusionnée que l'on peut raisonnablement qualifier de satisfaisant. Les défis financiers abordés lors du budget 2013 sont toujours présents (charges cantonales en hausse et surtout imposition plus basse des couples mariés dès 2014). Cependant, ces comptes 2012, meilleurs que budgétés –hors éléments comptables- sont encourageants pour notre nouvelle entité qui doit s'appuyer sur un résultat meilleur qu'escompté et s'atteler à le pérenniser.

En conséquence, le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2012 des 3 anciennes communes et à ratifier les dépassements budgétaires.

- **Montsevelier**

Madame la Présidente donne connaissance des dépassements budgétaires de la commune de Montsevelier qui donne droit à aucun commentaire.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte les dépassements budgétaires de la commune de Montsevelier tels que présentés.

Madame la Présidente donne connaissance du rapport de la commission de gestion des finances de la commune de Montsevelier.

"La commission s'est réunie les 29 mai et 4 juin 2013. Les points suivants ont été relevés :

1. Le compte "Canalisation & installation épuration" qui doit être équilibré a nécessité le prélèvement d'un montant important d'environ Fr. 18'700.--. Ce résultat pose clairement la question de la nécessité d'une augmentation de la taxe.
2. Une augmentation de frais sur plusieurs comptes a été constaté et est imputable à la préparation de la fusion des communes de Val Terbi.
3. Une fois de plus, on constate l'importance des différents montants imposés par le canton et qui influencent de manière très importante le résultat final.
4. Le compte bourgeois présente à nouveau un bénéfice et confirme la bonne marche de la bourgeoise."

Madame la Présidente donne connaissance de l'observation du Conseil communal de la commune mixte de Val Terbi.

"Le Conseil communal, lors de sa séance du 2 juillet 2013, a pris connaissance du résultat des comptes municipaux et bourgeoise 2012 et des différents rapports de la commune mixte de Montsevelier. La commission de vérification a procédé à la vérification des comptes les 29 mai et 4 juin 2013. Dans leur rapport, les membres de la commission recommandent d'approuver les comptes 2012 tels que présentés. Le Conseil communal accepte les comptes tels que présentés et les soumettra, pour approbation, au prochain Conseil général de la commune de Val Terbi, convoqué le 24 septembre 2013."

Votation : A l'unanimité, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte les comptes 2012 de la commune de Montsevelier tels que présentés.

- **Vicques**

Madame la Présidente donne connaissance des dépassements budgétaires de la commune de Vicques qui donne droit à aucun commentaire.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte les dépassements budgétaires de la commune de Vicques tels que présentés.

Madame la Présidente donne connaissance du rapport de la commission de gestion des finances de la commune de Vicques.

"La commission s'est réunie les 16 et 17 juin 2013. Les points suivants ont été relevés :

1. Le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité.
2. La comptabilité est tenue avec exactitude.
3. L'état de la fortune et des résultats répond aux exigences légales, en particulier aux dispositions contenues dans le décret de l'administration financière des communes du 21 mai 1987."

Madame la Présidente donne connaissance de l'observation du Conseil communal de la commune mixte de Val Terbi.

"Les comptes 2012 ont été bouclés par le caissier communal le 11 juin 2013. Ceux-ci se soldent par un excédent de charges de Fr. 484'450.89 alors que le budget prévoyait une charge excédentaire de Fr. 141'585.--. Dans son rapport, le caissier fournit les explications détaillées sur le résultat des comptes. La commission des finances a procédé à la vérification des comptes les 16 et 17 juin 2013. Dans leur rapport, les membres de la commission recommandent d'approuver les comptes 2012 tels que présentés. Le Conseil communal, lors de sa séance du 2 juillet 2013, a pris connaissance du résultat des comptes et des différents rapports. Il accepte les comptes tels que présentés et les soumettra, pour approbation, au prochain Conseil général de la commune de Val Terbi, convoqué le 24 septembre 2013.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte les dépassements budgétaires de la commune de Vicques tels que présentés.

- **Vermes**

Madame la Présidente donne connaissance des dépassements budgétaires de la commune de Vermes qui donne droit à aucun commentaire.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte les dépassements budgétaires de la commune de Vermes tels que présentés.

Madame la Présidente donne connaissance du rapport de la commission de gestion des finances de la commune de Vermes.

"La commission s'est réunie les 29 mai et 7 juin 2013. Aucune remarque n'a été formulée".

Madame la Présidente donne connaissance de l'observation du Conseil communal de la commune mixte de Val Terbi.

"Le Conseil communal, lors de sa séance du 2 juillet 2013, a pris connaissance du résultat des comptes 2012 et des différents rapports de la commune mixte de Vermes. La commission de vérification a procédé à la vérification des comptes les 29 mai et 7 juin 2013. Dans leur rapport, les membres de la commission recommandent d'approuver les comptes 2012 tels que présentés. Le Conseil communal accepte les comptes tels que présentés et les soumettra, pour approbation, au prochain Conseil général de la commune de Val Terbi, convoqué pour le 24 septembre 2013".

Votation : A l'unanimité le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte les comptes 2012 de la commune de Vermes tels que présentés.

7. Nomination des commissions permanentes de la Commune mixte de Val Terbi

Madame la Présidente communique que conformément aux dispositions légales arrêtées, les commissions permanentes sont nommées par le Conseil général pour la durée de la législature, en veillant à assurer au sein de celles-ci, une juste représentation des composantes de la population et des localités.

Le Conseil communal a engagé le processus de recrutement des candidats en faisant appel au concours des groupements et partis politiques locaux.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

a). Commission de gestion, de vérification des comptes et des finances (5 membres)

Présentation des candidats :

- **Pierre-Henri Scherer**, Montsevelier
- **Guy Wolff** (expert fiscal), Vermes
- **Daniel Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Christine Hägeli-Nobs**, Vicques

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Votation : Les 5 membres proposés sont élus tacitement à la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

b). Commission de l'école primaire Vermes-Vicques (7 membres)

En date du 26 mars dernier, le Conseil général a voté 7 membres à ladite commission provisoire. Les personnes nommées se représentent pour former la commission de l'école primaire Vermes-Vicques.

Présentation des candidats :

- **Carine Oberli, Anton Iten**, Vermes
- **Marina Roueche, Corinne Charmillot, Vincent Eschmann, Maud Chételat-Peuto, Janique Fleury**, Vicques

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Votation : Les 7 membres proposés sont élus tacitement à la commission de l'école primaire Vermes-Vicques. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

c). Commission de l'action sociale (5 membres)

Présentation des candidats :

- **Madeline Brêchet**, Montsevelier
- **Elisabeth Dennert**, Vermes
- **Laurent Der Stepanian, Mme Dominique Rudolf, Martine Saucy-Freléchox**, Vicques

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Votation : Les 5 membres proposés sont élus tacitement à la commission de l'action sociale. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

d). Commission d'estimation des valeurs officielles (5 membres)

Présentation des candidats :

- **Vincent Brêchet, Doris Munier**, Montsevelier
- **Miriam Wieland**, Vermes
- **Luc Chalverat, Jean-Pierre Loviat**, Vicques

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Votation : Les 5 membres proposés sont élus tacitement à la commission d'estimation des valeurs officielles. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

e). Commission des travaux publics (5 membres)

Présentation des candidats :

- **Régis Chételat**, Montsevelier
- **Alain Ryser**, Vermes
- **Romain Lambert, Pierre-Michel Seuret, Thierry Beuchat, Katya Gaudun**, Vicques

Madame la Présidente communique qu'il y a 6 personnes présentées pour 5 membres. Elle demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne demande la parole.

Selon l'article 50 du règlement du Conseil général, l'élection se fait au bulletin secret.

Chaque conseiller peut inscrire cinq noms au maximum. Le cumul n'est pas autorisé.

Bulletins rentrés : 22 **Bulletins valables** : 22 **Suffrages exprimés** 109 **suffrage blanc** : 1

Majorité absolue : 12 voix

Résultat de l'élection :

- Régis Chételat 21 voix
- Alain Ryser 22 voix
- Romain Lambert 20 voix
- Pierre-Michel Seuret 20 voix
- Thierry Beuchat 18 voix
- Katya Gaudun 8 voix

Régis Chételat, Alain Ryser, Romain Lambert, Pierre-Michel Seuret, Thierry Beuchat sont élus à la commission des travaux publics. Par applaudissements, le Conseil général les félicite pour leur engagement.

f). Commission rurale, de l'urbanisme des constructions et des bâtiments publics (5 membres)

Présentation des candidatures :

- **Pierre Lovis**, Montsevelier
- **Jean-Paul Bindy**, Vermes
- **Xavier Dobler, Cédric Eschmann, Manuel Schindelholz, Cornu Eddy**, Vicques

Madame la Présidente communique qu'il y a 6 personnes présentées pour 5 membres. Elle demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne demande la parole.

Selon l'article 50 du règlement du Conseil général, l'élection se fait au bulletin secret. Chaque conseiller peut inscrire cinq noms au maximum. Le cumul n'est pas autorisé.

Bulletins rentrés : 22 **Bulletins valables** : 22 **Suffrages exprimés** 110 **Majorité absolue** : 12 voix

Résultat de l'élection :

- Pierre Lovis 22 voix
- Jean-Paul Bindy 22 voix
- Xavier Dobler 19 voix
- Cédric Eschmann 15 voix
- Manuel Schindelholz 21 voix
- Eddy Cornu 11 voix

Pierre Lovis, Jean-Paul Bindy, Xavier Dobler, Cédric Eschmann, Manuel Schindelholz sont élus à la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics. Par applaudissements, le Conseil général les félicite pour leur engagement.

g). Commission bourgeoise du village de Montsevelier (5 membres)

En date du 31 octobre 2012, l'assemblée bourgeoise de Montsevelier a voté la liste des candidats pour ladite commission.

Présentation des candidats :

Jean-Noël Bron, Germain Chételat Jr, Jean-Paul Koller, Daniel Lachat, Marcel Chételat

Votation : A l'unanimité, le Conseil général ratifie l'élection des 5 membres proposés par l'assemblée bourgeoise de Montsevelier à la commission bourgeoise de Montsevelier. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

h). Commission bourgeoise du village de Vermes (5 membres)

En date du 5 septembre 2013, l'assemblée bourgeoise de Vermes a voté la liste des candidats pour ladite commission.

Présentation des candidats :

Jean-Paul Bindy, Pierre-Alain Fleury, Yvan Rais, Louise Schaller, Charles Fleury

Votation : A l'unanimité, le Conseil général ratifie l'élection des 5 membres proposés par l'assemblée bourgeoise de Vermes à la commission bourgeoise de Vermes. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

i). Commission bourgeoise du village de Vicques (5 membres)

En date du 3 septembre 2013, l'assemblée bourgeoise de Vicques a voté la liste des candidats pour ladite commission.

Présentation des candidats :

André Chappuis, Claude Rudolf, Gabriel Friche, Patrick Charmillot, Michel Fromaigeat

Votation : A l'unanimité, le Conseil général ratifie l'élection des 5 membres proposés par l'assemblée bourgeoise de Vicques à la commission bourgeoise de Vicques. Par applaudissements, le Conseil général les félicite et les remercie pour leur engagement.

Avant de clore l'assemblée Madame **Madeleine Brêchet** passe la parole à Monsieur **Martin Clerc**. Celui-ci présente la commission spéciale "ViCulturelle" et demande que les noms des membres soient rajoutés sur le listing des commissions permanentes, commission spéciale. La secrétaire fera le nécessaire.

Madame la Présidente remercie chacun et chacune de sa collaboration et souhaite une bonne rentrée à tous.

La séance est levée à 23h00.

Vicques, le 24 septembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madeleine Brêchet
Présidente

Sophie Lachat
Secrétaire